



POLICE MUNICIPALE

Sécurité, prévention, votre tranquillité, c'est notre ambition pour Villiers sur Morin !

Si Villiers sur Morin est un village où il fait bon vivre c'est parce que des hommes et des femmes veillent chaque jour sur notre tranquillité.

La Police Municipale, la Gendarmerie et le Centre de Secours de Crécy la Chapelle travaillent en parfaite collaboration afin d'offrir le meilleur service à la population.

La Police Municipale est une police de terrain, résolument tournée vers la proximité et le contact auprès de la population.

Les élus locaux le savent bien : ce qui fait la spécificité de la Police Municipale, c'est sa reconnaissance du territoire, son dialogue avec les habitants, son partenariat avec les autres acteurs de la prévention. La profession d'agent de Police Municipale entre aujourd'hui dans sa maturité. Après avoir digérée les nombreuses prérogatives que lui confère la loi, la Police Municipale joue désormais son propre rôle dans l'organisation de la sécurité locale.

La Police Municipale de Villiers sur Morin est composée pour l'instant d'un agent de Police Municipale. Elle a pour mission d'assurer sous l'autorité du Maire, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. A ce titre, le Maire confie ses compétences à l'agent de Police Municipale qui les exécute dans la limite de ses attributions, sans préjudice de la compétence générale de la Gendarmerie Nationale. Ce fonctionnaire territorial est un agent de Police judiciaire adjoint, assermenté et agréé par le Préfet et le Procureur de la République. Si le législateur lui attribue de larges compétences dans divers domaines et notamment, dans le domaine du Code de la Route, le policier municipal dispose de prérogatives en matière de Police Judiciaire tout en sachant qu'il ne peut pas prendre les dépôts de plainte qui restent du ressort de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale.

Sa mission : le Policier Municipal participe à toutes les missions dévolues à la Police Municipale en application des dispositions légales et réglementaires :

- Assure une présence de proximité auprès de la population afin de favoriser la prévention et la dissuasion.
- L'îlotage pour un rapprochement avec la population dans le centre-ville.
- Participe à des patrouilles de surveillance afin de veiller à la sûreté, la sécurité et à la salubrité publique.
- Fait appliquer les dispositions légales et réglementaires en matière de Code de la Route,

de circulation et du stationnement, chiens dangereux, pollution, tranquillité publique....

- Veille à la bonne application des arrêtés du Maire.
- Lutte contre le bruit et les incivilités de tous genres.
- Veille à garantir la sécurité publique lors des manifestations publiques et des cérémonies officielles.

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LA POLICE MUNICIPALE DE VILLIERS SUR MORIN

POLICE MUNICIPALE – MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 RUE DE PARIS 77580 VILLIERS SUR MORIN

Téléphone : 01.61.10.08.89 – Portable : 06.70.71.53.17

Courriel : police.vsm@gmail.com



MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 Rue de Paris
77580 VILLIERS-SUR-MORIN
01 64 63 46 50

Nous contacter

